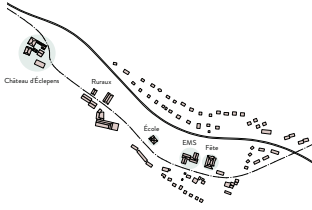


Le projet « PAPET » est imaginé comme un lieu chaleureux égal à un bon « papet vaudois » partagé en famille.

À l'instar de ce plat traditionnel mijoté lentement à base de pommes de terre, poireaux et saucisses au chou; réchauffant les cœurs autour de la table; ce projet incarne la convivialité et la simplicité, désirent créer un espace où l'on se sent bien, comme à la maison, dans un environnement aussi reconfortant que ce plat est mythique.

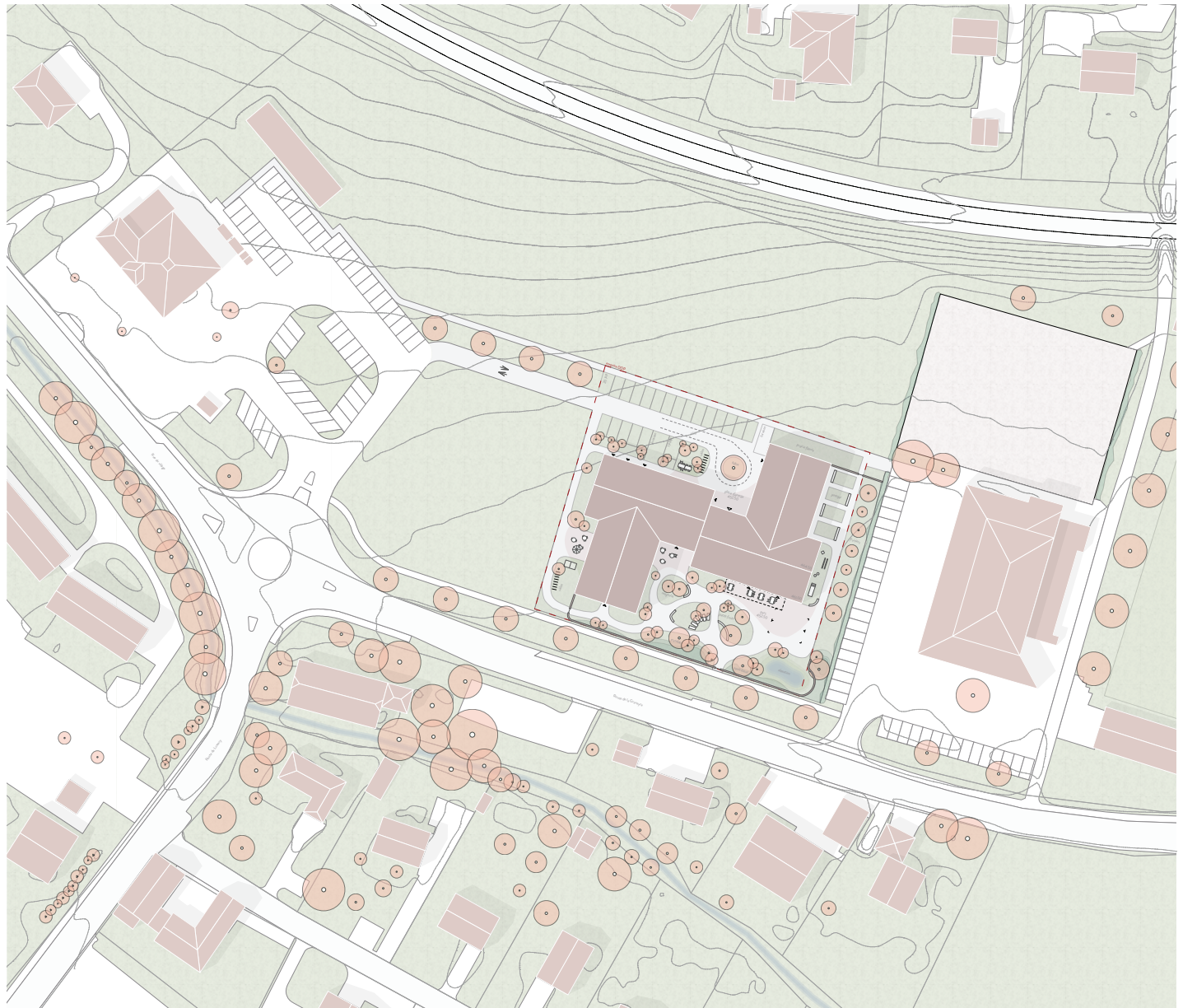


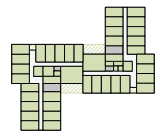
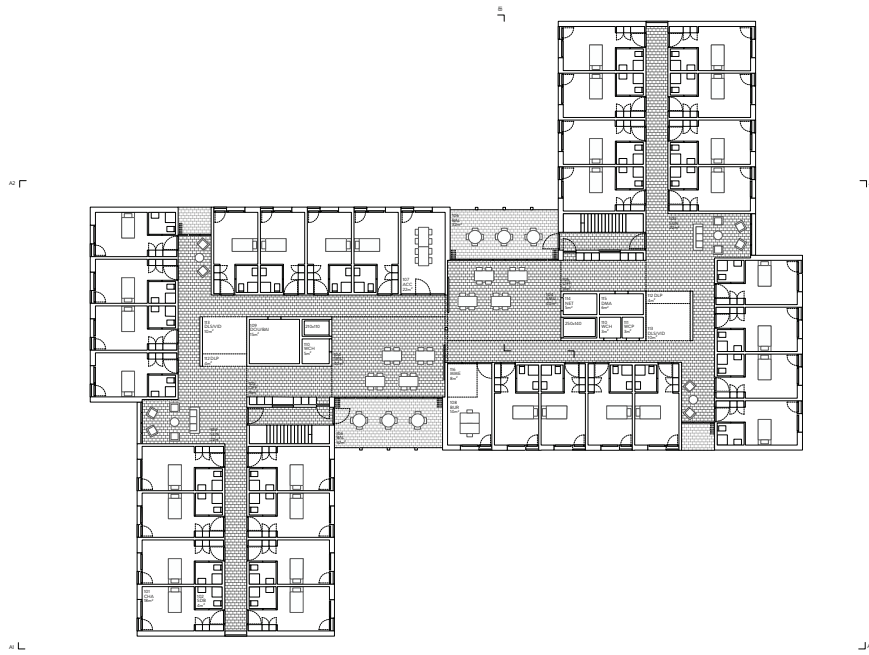
IMPLANTATION

Le nouvel EMS La Venoge se situe le long de l'axe est - ouest qui structure le village d'Eclépens. La position de la parcelle dédiée à son implantation, entre le collège et la salle polyvalente, est en relation avec ces deux programmes à vocation collective.

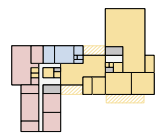
L'intégration de ce nouveau programme dans son contexte, en alignement à la salle des fêtes et en retrait de la route cantonale de la Graveyre afin de se protéger des nuisances liées à la circulation routière. Le positionnement des volumes permet de définir clairement deux espaces extérieurs généreux et distincts, l'un au nord et l'autre au sud. L'espace nord accueille le parking, les accès livraisons, l'accès principal de l'EMS ainsi que des espaces verts donnant des respirations à cette zone de servitude. Au sud, l'espace défini par le bâtiment est un large parc dédié aux résidents et aux activités extérieures.

La disposition du projet est organisée de manière à s'ouvrir sur l'extérieur ou se protéger de manière à générer différentes conditions spatiales s'articulant à la situation actuelle (parc arboré ouvert sur la salle des fêtes) et future (extension du collège ou logements protégés).





Plan étage type 1:200



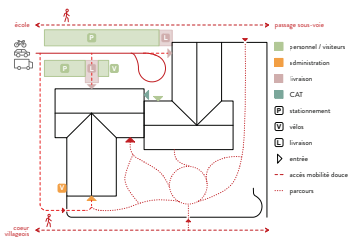
Plan rez-de-chaussée 1:200



MOBILITÉ ET ACCÈS

Le projet présente une organisation claire des flux de départ et d'arrivée sur le site depuis le nord ouest de la parcelle. Les différents accès motorisés et la mobilité douce sont séparés distinctement sans croisement. Le cheminement piéton existant, parallèle à la parcelle est prolongé pour permettre aux écoliers de rejoindre le sous-voie.

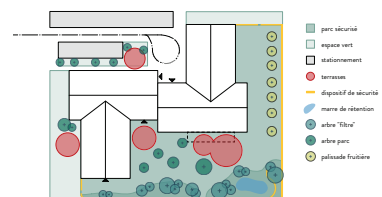
Depuis la place nord se retrouvent les différents accès : entrée principale, services (buanderie, containe), l'entrée du CAT ainsi que les zones de livraison (cuisine). De cette manière, la partie sud de la parcelle est dédiée à la déambulation sécurisée des résidents leur permettant de généreuses promenades sécurisées et facilitées entre de charmantes poches vertes aménagées offrant des zones d'ombres, de repos et d'activités diverses. Les discrets murets bordant le parc, dispose de portails qui permettent des accès contrôlés : depuis la mobilité douce au sud et nord ainsi que depuis l'espace extérieur du personnel.



AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR

Le projet réduit au maximum l'emprise des véhicules motorisés et des surfaces imperméables. Le parking non-enterré et semi-perméable dispose d'une surface adéquate sans empiéter sur l'harmonie général du projet paysager. Un généreux parc arboré se situe sur la partie sud-est de la parcelle, offrant de multiples usages, différents niveaux d'intimité et de rencontres multi-générationnelles entre les résidents, leurs familles et le personnel. Les espaces extérieurs collectifs que sont les terrasses de la salle à manger, du personnel, du CAT et de la cafétéria sont distincts et connectés à leur programme intérieur.

En limite de la route cantonale, une butte végétalisée à partir de la terre d'excavation, forme une barrière naturelle au bruit de la route et participe au système de sécurisation générale du parc. Ce dispositif est complété par un muret minéral, rappelant les murs en pierre existants qui jalonnent le village et délimitent l'espace public et privé. À l'est, la haie existante bordant la salle de fête est exploitée pour servir de continuité à ce muret. En plus du vaste parc, les zones librement accessibles aux résidents comportent des potagers, un poulailler, un jardin thérapeutique et une gouille de rétention d'eau.

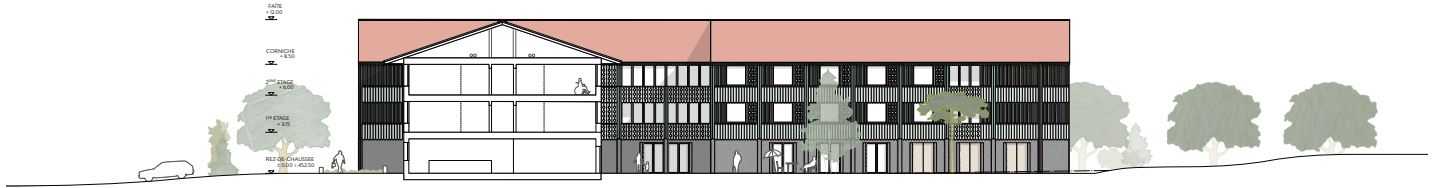




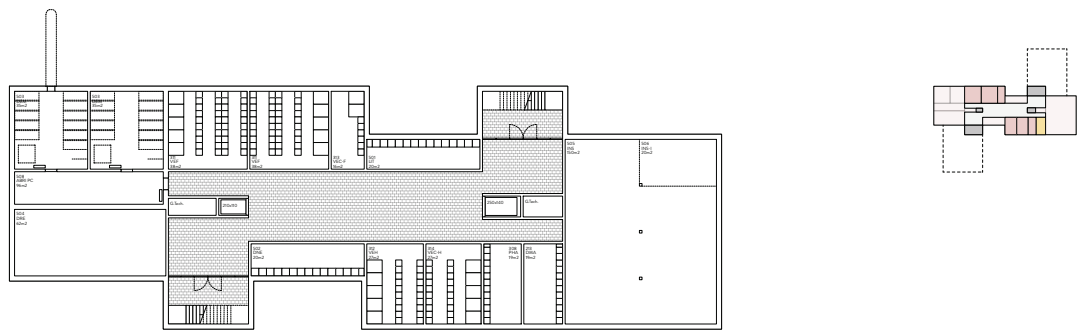
Elevation A1 1:200



Coupe Façade B1 1:200



Coupe Façade A2 1:200

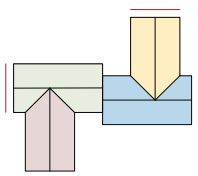


Plan sous-sol 1:200

LANGAGE MORPHOLOGIQUE

La volumétrie de la construction est fragmentée en quatre bâtiments identiques positionnés en décalage, reprenant par analogie la disposition des édifices formant des corps de fermes et suraux de la région ainsi que de l'ensemble de la cour du château d'Eclépens. L'échelle perçue à l'intérieure comme à l'extérieure est celle de grandes maisons juxtaposées, renforçant une volonté d'une certaine domesticité pour les résidents et permettant une intégration adéquate dans le contexte bâti. Les bâtiments présentent chacun une toiture indépendante à 2 pans, proposant une alternance de façades et pignons.

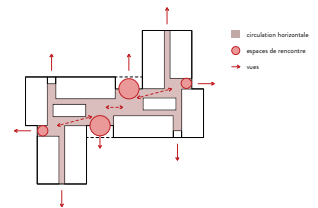
En répercussion à ce jeu de volumes et de décalage, les espaces intérieurs offrent alors des percées visuelles vers l'extérieur, créent des espaces de rencontre et des apports de lumière naturelle. Les décalages nord et sud génèrent les couverts d'entrée et un élément unificateur, la loggia, conjointe à chacune des salles à manger des unités et permettant ainsi une déambulation généreuse en lien direct avec l'espace collectif de chaque unité.

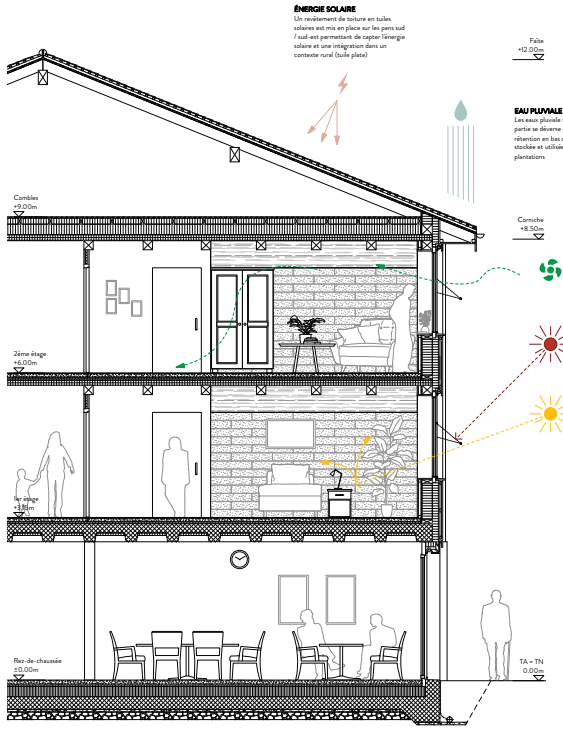


ORGANISATION DU PROGRAMME

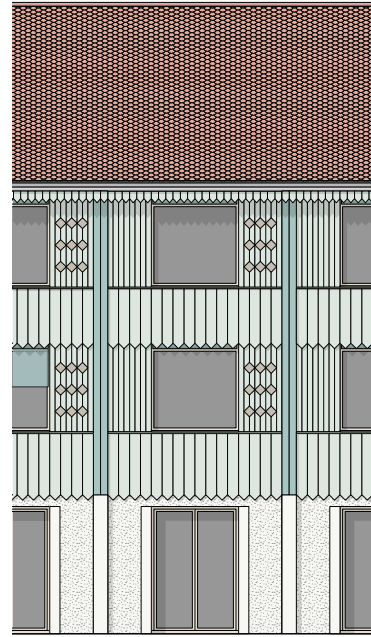
Au rez-de-chaussée, l'entrée principale est située au cœur du dispositif traversant en « baïonnette » reliant la zone d'accès au nord et le parc arboré au sud. Les espaces collectifs s'articulent autour de cet axe s'orientent sur les espaces verts. L'axe administrative est clairement délimitée à l'ouest tandis que les locaux de service (buanderie - cuisine) sont situés au nord, directement connectés à leur zone de livraison dédiée. Le CAT est accessible depuis l'entrée du site avec une liaison possible aux espaces collectifs.

Chaque étage est composé d'une UA, scindée en deux UV répartie chacune dans l'assemblage de deux volumes. Les locaux de services sont situés dans les noyaux respectifs de chaque unité, le bureau et local d'accompagnement sont positionnés à l'axe central du dispositif, séparant ou permettant une connexion entre les UV. La séquence des espaces communs (salle à manger, cuisine et séjour) offre une déambulation active, renforce l'identité de chaque unité de vie et favorise les usages différenciés. Chaque corridor débouche sur une vue vers l'extérieure offrant l'apport de lumière naturel et des repères visuels aux résidents.

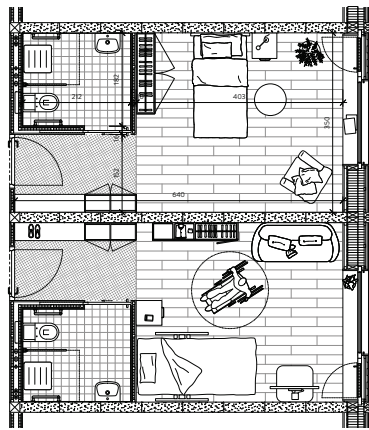




Coupe type 1:50



Façade 1:50



Plan chambre 1:50



Unité de vie - Séquence d'espaces communs : salle à manger - cuisine - salon



MATÉRIALITÉ

La matérialité employée révèle une volonté de recherche d'éléments narratifs basés sur l'histoire et la culture du territoire. Le rez-de-chaussée s'identifie comme un socle minéral s'inspirant des ruraux construits en pierres appareillées recouverte de crépis. Celui-ci est réalisé en brique de terre cuite laissées apparentes à l'intérieur et recouverte d'un badigeon isolant à la chaux. Une dalle à caisson, permettant d'économiser de la matière (béton), contribue à la richesse spatiale et à l'identité du « centre du village » de l'établissement.

Les étages sont réalisés en structure bois (préfabrication) dont les façades ventilées sont recouvertes d'un bardage en bois massif recouvert d'une lasure et rythmées par les raidisseurs verticaux reprenant la trame structurelle.

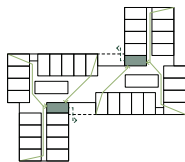


DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet propose une approche durable et fonctionnelle, en privilégiant l'utilisation raisonnée du béton pour les éléments essentiels (sous-sol) et stratégiques (dalle mixte). Grâce à un degré élevé de préfabrication possible, une faible modulation du terrain existant (emprise restreinte du sous-sol) et une volumétrie compacte, l'économisme du projet est garantie.

L'eau de pluie est canalisée dans une zone de rétention dédiée à des plantes humides, créant ainsi un écosystème favorable à la faune et à la flore locales. Le jardin bénéficie d'une grande diversité d'essences d'arbres, de végétaux et d'atmosphères. Le confort thermique est assuré par un système de protection solaire amovible ainsi qu'à des cloisons en briques de terre crue, offrant inertie et déphasage thermique, garantissant un bien-être tout au long de l'année.

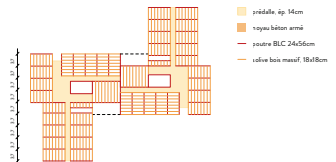
Les tuiles solaires, installées sur la toiture orientée sud/sud-est, s'intègrent harmonieusement dans le paysage, tout en fournissant une énergie renouvelable pour le bâtiment. Enfin, un système de ventilation simple flux de type low-tech assure une gestion efficace de l'air intérieur, avec une entrée d'air en façade et une aspiration par les salles de bains.



- voie d'évacuation verticale
- ≤ 20m
- sortie de secours (au rez)

STRUCTURE

La réglementation incendie fixe des contraintes précises sur les structures porteuses des EMS, notamment en ce qui concerne l'usage du bois. Conformément aux règles en vigueur, nous avons fait le choix d'un système porteur R60 avec des éléments linéaires en bois disposés de manière visible. La stabilité horizontale du bâtiment est assurée en priorité par les deux noyaux en béton armé, et également par les murs pignons en partie opaque. La reprise des efforts au niveau des fondations s'effectue par un radier généralisé pour le niveau de sous-sol, qui repose sur la moraine, et par des pieux forés tubes pour les parties du bâtiment qui n'ont pas de sous-sol. Les niveaux de sous-sol et du rez-de-chaussée sont réalisés en béton armé. De cette manière, le sous-sol est protégé des infiltrations d'eau du terrain grâce au coulage du béton. Le rez-de-chaussée comprend les espaces de vie collectifs et sa structure en béton armé lui permet d'avoir une plus grande portée tout en restant dans la cible économique. Le prix du lit repose sur un standard de construction en béton, et notre système constructif propose une approche frugale et rationnelle de construction hybride, dont la préfabrication permet de compenser le surcoût du bois.



- préballe ep. 14cm
- noyau béton armé
- poutre BLC 24x65cm
- solive bois massif 180x80mm